



# Commune de PRADELLES-CABARDÈS

## Compte-rendu Conseil Municipal du 28 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de Pradelles-Cabardès s'est réuni en session ordinaire sur convocation du vingt et un janvier deux mille vingt et un, sous la présidence de Monsieur Eric GROS, Maire.

**Présents** : Eric GROS, François COUTAND, Michel BARTHAS, Catherine ROUANET, Anthony MARTIN, Isabelle RABAUTE, Claudine BLANC, Laure GIRAUDEAU., Julien CHIRON.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Pouvoir :

Présence de Mme Chantal DÉMOULINS en tant qu'assesseur.

Monsieur Julien CHIRON a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 04 décembre 2020

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **I. Délibération n°1 – Choix du nombre des adjoints:**

Suite à la démission de M. Thierry FARGUES, le conseil municipal à fixer à deux le nombre des adjoints.

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **II. Délibération n°2 – Validation du tableau des prestations du SOEMN :**

M. le Maire explique qu'à la suite du conseil syndical du 15 décembre 2020, M. le Président du SOEMN a informé les communes présentes que les travaux réalisés gracieusement sur les réseaux communaux des villages de la Montagne Noire ont un coût impactant le budget du syndicat.

Cette bienveillance financière ne pouvant être maintenue, une grille tarifaire applicable au 1er janvier 2021 a été mise en place pour toutes les communes adhérentes et soumis à la validation des conseil municipaux.

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **III. Validation du changement du siège social du SOEMN:**

Monsieur le maire explique que le secrétariat du SOEMN situé actuellement dans des locaux prêtés par la mairie de Villalier va être déménagé dans les mêmes locaux que ceux de l'équipe technique. Au niveau administratif, ce changement d'adresse doit faire l'objet d'une validation par les communes adhérentes.

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **IV. Révision du prix de l'eau :**

Une majoration de 0,10€/m<sup>3</sup> sur le prix de l'eau payé par les communes a été adoptée lors du dernier conseil du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire, Monsieur le Maire propose d'appliquer cette augmentation sur le prix de l'eau revendu aux abonnés.

**POUR : 8                  CONTRE : 0                  ABSTENTION : 1**

---

### **V. Modification de la liste d'un délégué suppléant auprès du SOEMN :**

Suite à la démission de ses fonctions de M. Thierry FARGUES, M. le Maire explique qu'il convient de modifier le délégué suppléant de Mme Isabelle RABAUTE, déléguée titulaire auprès du Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire, et propose de nommer Mme Claudine BLANC.

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **VI. Modification de la liste du délégué suppléant auprès du SYADEN :**

M. le Maire rappelle que M. Laurent JEAN est son délégué suppléant auprès du SYndicat Audois D'Energie et du Numérique (SYADEN) et qu'en raison de sa démission il convient de renouveler cette nomination. Il propose de désigner M. François COUTAND.

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **VII. Modification de la composition des commissions communales :**

En raison de la démission de M. Laurent JEAN et de M. Thierry FARGUES il convient de modifier la composition des commissions communales comme suit :

#### **Commission urbanisme :**

Mme Laure GIRAUDEAU, Mme Claudine BLANC, Mme Isabelle RABAUTE

#### **Commission aide sociale et gestion immobilière :**

Mme Isabelle RABAUTE, M. François COUTAND, M. Julien CHIRON

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **VIII. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 :**

Monsieur le Maire explique qu'une autorisation du conseil municipal est nécessaire afin de mandater les dépenses en section d'investissement jusqu'au vote du budget principal.

Cette autorisation budgétaire s'applique dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non-compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Approuvé à l'unanimité**

---

### **Questions Diverses :**

a) Une délégation de fonction sans signature pour le patrimoine et la culture ainsi que le suivi des concessions du cimetière a été donnée à Mme Isabelle RABAUTE.

b) Le conseil municipal a décidé d'accorder une aide financière sous conditions pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la salle de l'école de Fournès comportant le four à pain construit par l'association "Autour du Fournil".

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 20H50

À Pradelles-Cabardès, le 04 février 2021

M. le Maire,  
Eric GROS

